



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

Amiens, le **11 FEV. 2021**

La préfète de la Somme

à

Monsieur le maire de Beauval
80630 BEAUVAL

Objet : PROCÉDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Projet d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RN 25 au sud de la commune de BEAUVAL dans le sens Nord/Sud, présenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Hauts-de-France.

Demande de déclaration d'utilité publique, emportant approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de BEAUVAL.

Ouverture de l'enquête publique.

P.J. : 7 (liste annexée).

La réalisation du projet d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RN 25, au sud de la commune de BEAUVAL, dans le sens Nord/Sud, implique la conduite d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, appelant l'organisation d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de BEAUVAL qui en est la conséquence.

Cette enquête publique aura lieu **du jeudi 25 mars au mardi 27 avril 2021 inclus**, sur le territoire de votre commune.

M. Bernard ISTRIA, commissaire enquêteur, a été désigné pour conduire cette enquête. Il tiendra ses permanences dans vos locaux :

- le **jeudi 25 mars 2021, de 14 heures à 17 heures ;**
- le **samedi 10 avril 2021, de 9 heures à 12 heures ;**
- le **jeudi 15 avril 2021, de 9 heures à 12 heures ;**
- le **mardi 27 avril 2021, de 14 heures à 17 heures.**

En votre qualité de maire de la commune concernée par le projet, je vous serais obligée de bien vouloir veiller aux formalités suivantes :

- Il vous revient d'assurer la publicité préalable à l'ouverture de cette enquête par l'affichage de l'avis d'enquête publique, à la porte de votre mairie et en d'autres endroits apparents fréquentés du public, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la

51 rue de la République
CS 42001

80020 AMIENS CEDEX 9

Tél : 03 22 97 81 14 / 03 22 97 80 80 (standard)

Mél : anne.mareschal@somme.gouv.fr et pref-environnement@somme.gouv.fr

durée de celle-ci, **soit du mardi 9 mars au mardi 27 avril 2021 inclus**. L'accomplissement de cette formalité devra être attestée à l'aide du certificat d'affichage ci-joint, dûment signé, qui sera transmis à la préfecture **après le mardi 27 avril 2021**.

- Le registre d'enquête **ouvert par vos soins le jeudi 25 mars 2021 (1^{ère} page à remplir et à signer)**, les contributions écrites annexées et le dossier d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur et du public **pendant toute la durée de l'enquête**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, y compris lors des permanences du commissaire enquêteur.
- Compte tenu de la période actuelle, un document annexé à l'arrêté d'ouverture d'enquête prévoyant des mesures sanitaires spécifiques en vue d'une telle procédure sera affiché par vos soins sur le lieu de consultation du dossier d'enquête **dès le début de l'enquête**.
- Afin de vous prémunir contre tout risque de vol ou de dégradation éventuels du registre, placé sous votre responsabilité pendant la durée de l'enquête, il vous est conseillé d'effectuer des copies régulières des contributions et observations (au moins une fois par jour) et de conserver une copie du registre après la clôture de l'enquête.
- Au terme de cette enquête, à savoir **le mardi 27 avril 2021**, il vous faudra mettre le registre d'enquête à la disposition du commissaire enquêteur.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire sur cette procédure.

Pour la préfète et par délégation,
la cheffe de bureau



Caroline LANTENOIS

Copie à : Mme la directrice départementale des Territoires et de la Mer de la Somme - Service territorial du Grand Amiénois - Bureau de la planification et de l'habitat